

À une séance ordinaire du conseil du Village de Pointe-Fortune, tenue à huis clos via téléconférence le 5 octobre 2020, à 19h30 heures, sont présents mesdames les conseillères Christiane Berniquez et Marie-France Daoust, et messieurs les conseillers, Claude Trudel, Gilles Deschamps et Kenneth Flack tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Bélanger.

Madame la conseillère Lucie Lacelle ayant démissionné de son poste. Le poste de conseillère au siège #4 est maintenant vacant.

Monsieur Jean-Charles Filion, directeur général et trésorier assiste à la rencontre et agit comme secrétaire.

Assistances : 0 citoyens

#### **Résolution numéro 20-10-119**

#### **TENUE DE LA RÉUNION ORDINAIRE VIA TÉLÉCONFÉRENCE**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 jusqu'au 29 mars 2020, le décret 388-2020 du 29 mars 2020 jusqu'au 7 avril 2020, le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 jusqu'au 16 avril 2020, le décret 460-2020 du 15 avril 2020 jusqu'au 24 avril 2020, le décret 478-2020 du 22 avril 2020 jusqu'au 29 avril 2020, le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 jusqu'au 6 mai 2020, le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 jusqu'au 13 mai 2020, le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 jusqu'au 20 mai 2020, le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 jusqu'au 27 mai 2020, le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 jusqu'au 3 juin 2020, le décret 572-2020 du 3 juin 2020 jusqu'au 10 juin 2020, le décret 593-2020 du 10 juin 2020 jusqu'au 17 juin 2020, le décret 630-2020 du 17 juin 2020 jusqu'au 23 juin 2020, le décret 667-2020 du 23 juin 2020 jusqu'au 30 juin 2020, le décret 690-2020 du 30 juin 2020 jusqu'au 8 juillet 2020, le décret 717-2020 du 8 juillet 2020 jusqu'au 15 juillet 2020, le décret 807-2020 du 15 juillet 2020 jusqu'au 22 juillet 2020, le décret 811-2020 du 22 juillet 2020 jusqu'au 29 juillet 2020, le décret 814-2020 du 29 juillet 2020 jusqu'au 5 août 2020, le décret 815-2020 du 5 août 2020 jusqu'au 12 août 2020, le décret 818-2020 du 12 août 2020 jusqu'au 19 août 2020, le décret 845-2020 du 19 août 2020 jusqu'au 26 août 2020, le décret 895-2020 du 26 août 2020 jusqu'au 2 septembre 2020, le décret 917-2020 du 2 septembre 2020 jusqu'au 9 septembre 2020, le décret 925-2020 du 9 septembre 2020 jusqu'au 16 septembre 2020, le décret 948-2020 du 16 septembre 2020 jusqu'au 23 septembre 2020, le décret 965-2020 du 23 septembre 2020 jusqu'au 30 septembre 2020 et le décret 1000-2020 du 30 septembre 2020 jusqu'au 7 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil, du directeur général et trésorier que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil, le directeur général et trésorier soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-028 du 25 avril 2020 qui abroge le dixième alinéa de l'arrêté 2020-004, qui est remplacé par le paragraphe suivant :

QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 qui ordonne que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

EN CONSÉQUENCE  
IL EST RÉSOLU,

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil, le directeur général et trésorier puissent y participer par téléconférence.

QUE l'enregistrement de cette séance ordinaire soit publié sur le site internet municipal dès que ce sera possible suivant la tenue de la réunion ordinaire.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 20-10-120**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Le conseil vote pour que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 19-10-121**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 a été remis à chaque membre du conseil et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu et dispense le directeur général d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 20-10-122**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 5 OCTOBRE 2020**

Je soussigné, Jean-Charles Filion directeur général et secrétaire-trésorier certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes déposés à la présente séance.

\_\_\_\_\_  
Jean-Charles Filion, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Le conseil approuve le paiement des comptes à payer au 5 octobre 2020 pour la somme totale de 70 509.73\$. La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS RECUS**

Aucun dépôt de correspondance et de document.

## **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS**

Conformément à l'article 176.4 du code municipal, monsieur le directeur général dépose les états financiers comparatifs. Ces documents sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville.

### **Résolution numéro 20-10-123**

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT À SOLMATECH POUR UNE PARTIE DU CONTRAT DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX ET LEUR MISE EN ŒUVRE LORS DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE DE L'ÉGLISE**

CONSIDÉRANT L'octroi du contrat par le directeur général à Solmatech Inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre le 6 août 2020;

CONSIDÉRANT la facture # 1005599 au montant de 1 722.50 \$, (taxes en sus) pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre pour la période se terminant le 29 août 2020.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le paiement à Solmatech Inc. de la facture # 1005599 pour une partie du contrat de contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre lors des travaux de réfection de la chaussée de la rue de l'Église pour la période se terminant le 29 août 2020 au montant de 1 722.50 \$, (taxes en sus).

Ce montant sera pris à même la subvention de la taxe d'accise 2019-2023.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **Résolution numéro 20-10-124**

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 1 POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE BOIS-DE-BOULOGNE, DE LA RUE DE L'ÉGLISE, D'UNE PARTIE DE LA RUE NANTEL, D'AJOUT DE DOS D'ÂNE PERMANENT SUR LA RUE CHOUINARD ET DE RÉHABILITATION DU PONCEAU DU RUISSEAU À CHARETTE SOUS LA ROUTE 342**

CONSIDÉRANT la résolution 20-07-93 adoptée à la séance ordinaire du 6 juillet 2020, par laquelle le conseil octroyait le contrat pour les travaux de réfection d'une partie de la rue Bois-de-Boulogne, de la rue de l'Église, d'une partie de la rue Nantel, d'ajout de dos d'âne permanent sur la rue Chouinard et de réhabilitation du ponceau du ruisseau à Charette sous la route 342 à l'entreprise Pavages D'Amour Inc.;

CONSIDÉRANT l'acceptation provisoire du décompte progressif no 1, dossier 01-04072, des travaux et la recommandation de paiement de la firme d'ingénierie Shellex Infrastructures, chargée de la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT la facture 011401 d'un montant total de 89 549.10 \$, (taxes en sus), reçue de Pavages D'Amour Inc.;

ATTENDU QUE le financement de ce projet fait partie de la programmation pour le transfert aux municipalités de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ) 2019-2023.

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le décompte progressif no. 1 pour les travaux de réfection d'une partie de la rue Bois-de-Boulogne, de la rue de l'Église, d'une partie de la rue Nantel, d'ajout de dos d'âne permanent sur la rue Chouinard et de réhabilitation du ponceau du ruisseau à Charette sous la route 342.

QU'une retenue de 10% de la valeur totale des travaux du décompte progressif no 1, soit appliquée soit un montant de 8 949.90 \$, (taxes en sus), jusqu'à ce que la correction des déficiences soit complétée.

QUE le conseil autorise le paiement de la facture 011401 d'un montant total de 80 549.10.00 \$, (taxes en sus), à l'entreprise Pavages D'Amour Inc.

Un montant de 36 000.00\$ a été prévue au budget de l'année courante en guise de seuil minimal pour le programme de transfert de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023.

La différence de ce paiement soit 44 549.10\$, (taxes en sus) sera imputé au programme de transfert de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 20-10-125**

**SOLLICITATION D'OFFRES POUR LA CONCLUSION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LE DÉNEIGEMENT, LE DÉGLACAGE, LA FOURNITURE, L'ENTREPOSAGE, LE TRANSPORT, LE CHARGEMENT ET L'ÉPANDAGE D'ABRASIF SUR LE RÉSEAU ROUTIER DE POINTE-FORTUNE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, lors de la séance du 8 septembre 2020, la résolution numéro 20-09-113 afin que soit lancée la procédure d'appel d'offre publique # 2020-09-24 pour l'octroi du contrat de déneigement, de déglacage, de fourniture, d'entreposage, de transport, de chargement et d'épandage d'abrasif sur le réseau routier de Pointe-Fortune;

CONSIDÉRANT QU'à l'échéance du terme prévu dans les documents d'appel d'offres pour le dépôt d'une soumission, soit le 28 septembre 2020 à 11h00, la Municipalité n'avait reçu aucune soumission.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil renonce à entreprendre une nouvelle procédure d'appel d'offres pour l'octroi du contrat de déneigement, de déglacage, de fourniture, d'entreposage, de transport, de chargement et d'épandage d'abrasif sur le réseau routier de Pointe-Fortune en prévision de la saison 2020-2021.

QUE le conseil autorise la conclusion d'un contrat de gré à gré pour le déneigement, le déglacage, la fourniture, l'entreposage, le transport, le chargement et l'épandage d'abrasif sur le réseau routier de Pointe-Fortune en prévision de la saison 2020-2021.

QUE le conseil mandate Jean-Charles Filion, Directeur général, afin de solliciter des offres auprès d'au moins deux entrepreneurs lors de la conclusion de ce contrat.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 20-10-126**

**APPROBATION DU DEVIS POUR L'ACHAT DE BACS ET LA COLLECTE DES ORDURES DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021 AVEC POSSIBILITÉ D'EXTENSION POUR L'ANNÉE 2022.**

Il est résolu que le conseil approuve le devis tel que présenté pour l'achat de bacs et la collecte des déchets pour une (1) année ferme du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 avec possibilité d'une année additionnelle pour 2022 et autorise monsieur le directeur général à procéder à l'appel d'offres par invitation.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 20-10-127**

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'INSTALLATION D'UN PANNEAU « RÉDUISEZ LE BRRRRUIT! »**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) détient la pleine juridiction en matière de signalisation sur le chemin des Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE depuis les dernières années, il y a un accroissement important de circulation de camions qui utilisent le traversier « Le passeur » dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le passage fréquent de ces camions causes un dérangement important pour les résidents du noyau villageois, particulièrement dans la pente située entre le 560 et le 612, chemin des Outaouais;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de sensibiliser les camionneurs à la réduction du bruit causé par le passage de leur camion en installant un panneau de signalisation « Réduisez le brrrruit! ».

POUR CES MOTIFS  
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) d'évaluer la possibilité d'installer un panneau de signalisation « Réduisez le brrrruit! » sur le chemin des Outaouais, en direction Ouest avant le 560, des Outaouais.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 20-10-128**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE RÉNOVATION POUR LE 707, RUE TISSEUR SOUMIS AU (PIIA)**

ATTENDU la présentation par courriel au comité consultatif d'urbanisme (CCU), d'une demande d'autorisation de rénovation pour le 707, rue Tisseur;

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés pour la demande sont conformes au règlement 320-2012 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE les photos et les croquis ont été déposés ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour le remplacement du bardeau d'asphalte du toit de couleur vert par du bardeau d'asphalte de couleur bois champêtre pour le 707, rue Tisseur ;

CONSIDÉRANT La rénovation sera effectuée selon les dispositions des règlements no 276-277-278.

EN CONSÉQUENCE  
IL EST RÉSOLU,

QUE suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le conseil approuve la demande d'autorisation de rénovation pour le 707, rue Tisseur, le tout conformément aux documents déposés.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **AUTRES SUJETS**

Aucuns autres sujets.

#### **PÉRIODE DE QUESTION**

Q/ Monsieur le conseiller Gilles Deschamps demande un suivi sur l'implantation de la fibre optique par le Coop CSUR à Pointe-Fortune.

R/ Monsieur le directeur général qu'il a eu un courriel de suivi sur l'avancement des travaux et qu'actuellement, l'entreprise était en train de faire des études géotechniques pour le forage unidirectionnel sous la 40 à la hauteur de la sortie 9 Baie St-Thomas. Aucun échancier ne pouvait être confirmer actuellement mais que le projet avançait.

Q/ Monsieur le conseiller Gilles Deschamps demande un suivi sur l'acquisition par la municipalité du panneau afficheur de vitesse.

R/ Monsieur le directeur général l'informe que le panneau est commandé que nous attendons la livraison sous peu.

#### **Résolution numéro 20-10-198**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le conseil vote la levée de la séance à 19h45.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

\_\_\_\_\_  
François Bélanger, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Charles Filion, directeur général